Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le - 5 NOV. 2026
ID : 028-282800374-20261027-2026_DC_21BIS-CC

centre de gestion de la fonction publique territoriale
EURE-ET-LOIR

DÉCISION DU PRÉSIDENT
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION
DONNÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2026-DC-21

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2026-D-56 du 2 juillet 2026 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services (y compris de maitrise d'œuvre) passés selon la procédure adaptée telle que visée aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-7 du code de la commande publique, ainsi que pour ceux dispensés de mesure de publicité et de mise en concurrence en raison de leur montant ou de leur objet passés en application des articles R. 2122-1 à R. 2122-9-1 du code de la commande publique, sous réserve qu'ils aient un montant inférieur aux seuils européens ; Ainsi que pour la prise de toutes décisions relatives à la passation des avenants aux marchés et accords-cadres sus-évoqués, quel qu'en soit le montant,

Considérant que le centre de gestion cherche a recruter un second médecin du travail pour pérenniser le service,

Considérant le cabinet CAP RH A transmis au CDG une candidature susceptible de l'intéressé.

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un accord-cadre pour le recrutement par placement actif d'un médecin du travail avec CAP-RH sis 12 rue général Fabvrier 54000 NANCY, pour des honoraires s'élevant à 17% du salaire annuel brut du candidat versée en deux temps :
70% à l'intégration du candidat chez le client
30% au terme de 4 mois de prise de poste.

Article 2 : La convention entre en vigueur dés sa signature par les parties.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil d'administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion. Expédition en sera adressée au contrôle de légalité à la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 27 octobre 2026

Le Président

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR - 28 -

Bertrand MASSOT

Décision rendue exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le : - 5 NOV. 2026

La Directrice générale, par délégation
Gabrielle BARRETT-JACQUET